



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

#### **Adhésion du Royaume du Swaziland**

1. Le Royaume du Swaziland a déposé le 14 septembre 1998 auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), ses instruments d'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifié le 28 septembre 1979 (l'“Arrangement de Madrid”) et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (le “Protocole de Madrid”), adopté à Madrid le 27 juin 1989.
2. L'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid entreront en vigueur, à l'égard du Royaume du Swaziland, le 14 décembre 1998. Il en résultera que le nombre des pays membres de l'Union de Madrid s'élèvera à 59 (25 parties uniquement à l'Arrangement de Madrid, neuf parties uniquement au Protocole et 25 parties à la fois à l'Arrangement et au Protocole).

Le 23 septembre 1998